

Actualité européenne

N° 2021/02-118 du 12 avril – 5 €

Le devoir d'informer



www.shutterstock.com · 300273554

Les propos contenus dans cette lettre n'engagent que leurs auteurs

Les partenaires de la lettre européenne



Union of European Federalists
Union des Fédéralistes Européens
Union der Europäischen Föderalisten

La lettre d'actualité européenne est une publication de la revue Carnet d'Europe

Créé en 2008, la revue Carnet d'Europe fait partie des collections de Presse fédéraliste depuis 2017. La lettre d'actualité européenne est une publication de Carnet d'Europe. Elle a été initiée par la Maison des Européens Lyon et reste l'une de ses activités.

Depuis 2017 cette lettre est partagée par l'Union européenne des fédéralistes Auvergne-Rhône- Alpes, par les Jeunes Européens Lyon et, depuis 2020, par l'Union régionale des Acteurs locaux de l'Europe Auvergne-Rhône-Alpes

Fondateur, directeur de la publication

Alain REGUILLON

Rédacteur en chef

Alain MALEGARIE

Editeur

Presse fédéraliste, C/o Maison des Européens Lyon
346, rue Garibaldi – 69007 LYON

Impression

Interface, ESAT/MESSIDOR 44, boulevard Marcel Sembat
69200 VENISSIEUX

Administration-abonnement

C/o Alain REGUILLON – 23, passage des Alouettes – 69008 LYON

alain.reguillon@gmail.com

ISSN : 2119-2847

12 avril 2021

Dépôt légal : avril 2021

L'édito d'Alain Réguillon : Il n'est pas temps de polémiquer !

Avant même l'éradication de la pandémie, des commentaires inappropriés, souvent des mensonges, font les délices des ignorants, des malfaisants et des opportunistes. Cette situation est d'autant plus insupportable que nombre de données ne nous sont pas connues, tant en ce qui concerne l'origine du virus que sa propagation.

Il faut mesurer aussi ce que pandémie mondiale veut dire. Personne n'est épargné et tout le monde veut disposer des moyens de se soigner et de prévenir le mal. La panique, l'improvisation, le repli sur soi ont été autant de réactions qui ont favorisé le retard de solutions concertées et de coopérations solidaires ;

Bien sûr, des erreurs ont été commises ! Bien sûr, des attitudes ont été regrettable ! Bien sûr, rien de ce qui a été fait n'était à la hauteur de l'enjeu ! Mais qui était assez informé pour réagir intelligemment ? Qui a mesuré l'importance du phénomène ? qui a pressenti la catastrophe ? PERSONNE.

Alors oui, il y aura à critiquer. Pas pour rechercher des responsables, jeu hypocrite et néfaste que beaucoup affectionnent. Mais pour tirer les leçons de cette maladie et de ses conséquences. L'homme a trop longtemps joué avec le feu. Aussi ne faut-il pas s'étonner que la planète soit en danger et l'humanité en survie.

Chacun est concerné ; chacun est responsable ; chacun sera acteur des changements nécessaires à sauver le monde. Sauver le monde ! L'affirmation peut paraître forte. Elle ne l'est pas en vérité. Des pandémies, nous en connaissons d'autres et la science nous permettra de faire face.

Interrogeons-nous plutôt sur le pourquoi de ces pandémies ? Notre mode de vie, nos égoïsmes, les rivalités économiques et l'hégémonie de certains sont la source d'un monde qui s'éteindra si nous ne réagissons pas.

Lutter contre le changement climatique et contre toutes les inégalités sont indissociables de la lutte pour le respect des droits humain, animal et végétal. Retrouver le sens de la nature sans régression, c'est changer nos modes de vie, de production, de consommation, de connaissance de l'autre, du respect de la vie.

Savoir analyser finement les enseignements de la pandémie pour préparer notre propre mutation et une chance qu'il faudra saisir.

Alors cessons de polémiquer et travaillons à construire notre avenir commun. Pour nous Français, il n'est pas dans moins, mais dans plus d'Europe ! Une Europe sortie de la coopération intergouvernementale qui est de plus en plus un frein aux avancées utiles à notre existence et celle de nos voisins du village « monde » !

Points de vue

L'activité de l'Union européenne fut riche en 2020 ! Par Alain Malégarie

La Commission européenne a publié, le 10 mars dernier, l'édition 2020 du rapport général de l'Union européenne. Malgré une année marquée par la pandémie mondiale de la Covid-19, contrairement à tout ce qui a été dit largement concernant « l'absence de l'Europe dans la réponse sanitaire à l'épidémie », l'UE en général, et la Commission européenne en particulier, a fait beaucoup de choses sur le plan sanitaire, malgré l'égoïsme des Etats et leur faible solidarité entre eux. On l'a vu entre autres avec la bataille entre Etats pour avoir des masques au début, ou avec le lamentable « chacun pour soi » à propos du vaccin Astra Zeneca où chaque pays, dans son coin, a validé ou pas ce vaccin avant même que l'Agence européenne des médicaments le valide totalement.

Le rapport général détaille la réponse concertée de l'UE à la **crise sanitaire et économique**, expliquant les mesures prises en Europe et dans le monde. Il révèle que plus de 1 350 mesures ont été adoptées pour répondre aux effets de la crise et protéger les vies et moyens de subsistance des citoyens européens. A crise exceptionnelle, moyens exceptionnels : le budget européen a été mobilisé afin d'apporter une aide financière aux Etats membres en grande difficulté. Grace à l'initiative SURE, un soutien financier de plus de 90 milliards € a été approuvé en 2020 pour protéger les emplois et soutenir les familles.

Mais l'Union a fait bien d'autres choses, nous surprenant même, parfois.

A quelque chose malheur est bon, en effet, car la pandémie a permis de renoncer – temporairement ? – aux critères de Maastricht (les déficits de chaque Etat membre ne peuvent dépasser 3% de son PIB et la dette publique 60% du même PIB). Elle a permis aussi de communautariser la dette, avec désormais des emprunts souscrits par la Commission européenne au nom des Etats membres qui en ont besoin. La pandémie a permis ces « audaces », grâce aussi, il est vrai, la sortie de l'UE du Royaume-Uni, qui aurait certainement mis son veto à cet endettement communautaire ainsi qu'au plan de relance massif visé ci-dessous.

En effet, l'UE a approuvé un budget à long terme renforcé pour 2021-2027 ainsi que Next Generation EU, cet instrument temporaire pour la relance doté d'un budget inédit de 750 milliards €. Mis bout à bout, l'ensemble de ces montants financiers vertigineux constituent le plus grand train de mesures de relance jamais financé par le budget de l'UE, ni en 2008-2010 (crise économique et financière), ni en 2015 avec le plan Juncker de 500 milliards €. En effet, on atteint en 2021 un montant total de 1800 milliards €. A titre de comparaison, le plan de relance Biden, aux Etats-Unis s'élève à 1900 milliards \$, soit 1600 milliards €, certes pour 332 millions de citoyens américains, alors que l'UE-27 recense 454 millions de citoyens.

Sur le plan sanitaire, l'UE a réuni les dirigeants mondiaux dans le cadre de la « Réponse mondiale au coronavirus », action en faveur de l'accès universel à une vaccination, à des traitements et à des tests abordables contre la covid-19. 16 milliards € ont été levés. La Commission, bien que n'ayant pas de compétences sur la santé -chasse gardée des Etats

membres ! – a conclu des accords avec 6 entreprises afin de garantir aux citoyens de l'UE un large éventail de vaccins sûrs et efficaces contre le fléau. Des réservations massives (plusieurs centaines de millions de doses) permettront d'obtenir aussi des prix très bas, qu'aucun Etat isolé n'aurait pu avoir. L'UE a développé le système vaccinal COVAX permettant d'assurer un accès équitable aux vaccins à un prix abordable. La Banque européenne d'investissement (BEI) a alloué également 2,2 milliards € à COVAX, sous forme de subventions et non de prêts, à titre exceptionnel.

Sur le **plan environnemental**, cette année 2020 si spécifique a tout de même permis également de faire quelques progrès en vue de l'objectif très ambitieux de faire de l'Europe le premier continent neutre pour le climat d'ici 2050 (pour résumer, chaque émanation de carbone devra être compensée par une action équivalente en faveur de l'environnement). Cette action majeure pour la survie de la planète à terme ne devra pas non plus se faire au détriment de la croissance et des emplois. Pas de décroissance donc, mais une croissance verte avec des emplois durables et de qualité.

2020 a vu aussi le développement de **l'ère du numérique**, enjeu stratégique européen important et au fort potentiel.

L'UE a aussi lancé plusieurs initiatives couvrant les soins de santé, l'intégration sociale et la lutte contre les menaces pesant sur la sécurité européenne (cyber attaques, terrorisme, fraude, contrefaçon, etc.)

Il y a même eu quelques pistes pour améliorer **l'égalité femme-homme**. Mais là, il reste encore beaucoup de travail à faire, à des degrés divers, selon les Etats membres.

En 2020, les relations de l'UE avec **l'Afrique** se sont intensifiées, avec une nouvelle vision pour le futur partenariat UE-Afrique. Rappelons ici que le continent africain est un enjeu énorme, dans 30 ans, la population africaine aura doublé, atteignant 2,4 milliards de personnes. Un être humain sur 4 sera africain en 2050.

Le changement de locataire de la Maison blanche fin 2020 a donné aussi l'opportunité à l'Union de proposer un **nouveau programme UE-Etats-Unis** très ambitieux. On verra si le choix américain depuis plusieurs années de se tourner davantage vers l'Asie s'inverse un peu, au bénéfice de l'Europe.

De même les **négociations européennes avec la Chine** se sont intensifiées en vue d'un accord global d'investissement avec cet immense pays qui brigue à terme la première place mondiale.

Enfin cette année 2020, finalement beaucoup plus active et constructive que l'on aurait pu imaginer, fut clôturée en fanfare avec, le 24 décembre, un important **accord de commerce et de coopération avec le Royaume-Uni**, permettant à ce dernier de garder un pied dans le marché unique, dont ils sont très dépendants, aussi bien pour leur importations (y compris alimentaires !) que pour leurs exportations, vu qu'ils exportent dans l'UE 48% de leurs productions !

L'annus horribilis 2020 aura finalement permis à l'UE de faire beaucoup de choses, et de changer parfois de dogmes ou de paradigmes, limitant d'autant les effets de la crise économique et sociale liée à la pandémie, qui demeurent devant nous, d'autant que la pandémie perdure...

Les circonstances exceptionnelles donnent parfois d'heureuses initiatives, les dirigeants faisant preuve dans l'adversité de pragmatisme mais aussi d'audace.

On en redemande !

Plan de relance : les limites de l'intergouvernemental. Par Alain Réguillon

Lorsque le plan de 750 milliards d'euros a été annoncé, adossé à l'accord financier pluriannuel 2021-2027, tout le monde -ou presque- a applaudi.

Mais voilà, pour une mise en œuvre il faut l'adhésion unanime des Etats. Un accord entre le Conseil et le Parlement européen aurait dû suffire. Mais non. L'accord ne rentre pas dans le cadre institutionnel de l'Union. La dette commune européenne qu'entraîne ce plan est garanti sur le budget de l'Union et sera remboursée au prorata des contributions de chaque Etat.

Ce dispositif requière donc un vote unanime des Parlements nationaux puisque la dette européenne sera solidaire. Dix pays ont déjà voté dont la France. Le Bundestag et le Bundesrat allemands ont favorablement voté les 25 et 26 mars. Mais voilà, c'était compter sans un recours auprès de la Cour constitutionnelle allemande par une frange de l'extrême droite (alliance volonté des citoyens qui compte quelque 2 250 membres).

Tant que tous les Etats ne se sont pas prononcés, la Commission européenne ne peut activer ce mécanisme pour contracter des emprunts et effectuer les paiements convenus entre les pays membres. La situation économique se dégrade, la situation sanitaire et sociale est au plus mal et il faut attendre ! Attendre que des procédures juridiques d'un autre âge se terminent.

En lançant un plan de plus de 1600 milliards d'euros (près de 2000 milliards de dollars) voté par les deux chambres du Parlement américain, le président Biden tape vite, tape fort et l'Amérique, autant que les Américains, se relèvera vite.

Toute la différence d'efficacité réside dans ce système fédéral ! Que serait devenu le plan « Biden » si les cinquante et un Etats américains avaient dû se prononcer ?

La vieille Europe, avec ses vieilles habitudes et ses vieilles procédures n'avance pas au rythme de l'accélération du temps. Elle s'époumone ; elle a le souffle court ! Elle a l'ambition des géants avançant au rythme d'une assemblée de vieux copropriétaires qui ne voient pas que leur immeuble se fissure !

Le langage peu diplomatique des dirigeants des grands pays ou ensemble de pays montre une agressivité -verbale certes et souhaitons qu'elle le reste- qui renvoie aux pires périodes d'affrontements idéologiques. Sauf que, il n'y a plus d'idéologie marquante depuis la chute du mur de Berlin !

C'est aujourd'hui le règne du communautarisme basé sur l'égoïsme identitaire. C'est le retour en force du nationalisme, celui-là même à qui nous devons un XXe siècle ensanglanté dont les nouvelles générations semblent oublier les horreurs.

Le plan de relance est l'exemple même des bonnes idées solidaires qui se heurtent à la petitesse d'esprit étroits et frigides.

La voie des Etats-Unis d'Europe est encombrée. Elle reste pourtant notre seule chance d'exister demain dans un monde dominé par l'Asie, Chine en tête. Si l'on veut enrayer cette évolution de l'histoire des civilisations, tentons de rester des acteurs crédibles. Le renforcement de l'unité des Européens est un passage obligé, comme le sera une nouvelle forme d'organisation du monde occidental, c'est-à-dire ce qui reste de démocraties dans le monde !

Puissent ces longs mois de pandémie nous convaincre de la nécessité d'une Union fédérale européenne, seule voie d'avenir dans un monde de plus en plus fragile. Le plan de relance est une étape non négligeable, pour peu qu'il voit le jour rapidement !

L'Europe, c'est de la culture, aussi ! Par Alain Malégarie

Pour « gagner les cœurs et les esprits » de ses concitoyens, l'Union européenne doit mettre en avant le patrimoine culturel commun et immense qui fonde sa vocation universelle. Ce n'est pas moi qui le dis, mais un collectif d'intellectuels et d'artistes dans une récente tribune du journal « Le Monde ».

Sur le plan politique, diplomatique, l'Union est faible sur la scène mondiale face aux géants d'hier et d'aujourd'hui (USA) et de demain (Chine, Inde, Indonésie etc.).

Mais sur le plan culturel, l'Europe se pose là, et même s'impose. Le géopoliticien américain Joseph NYE rappelait récemment que « l'une des forces majeures du peuple européen était sa culture transnationale ». Et cette immense culture est connue et reconnue du monde entier, et même plus visible et appréciée de la zone Hors Europe !

C'est un comble, mais vrai : nous, citoyens européens n'avons pas assez conscience d'un tel patrimoine et n'en parlons pas assez entre nous et hors UE surtout. Alors que cette culture commune devrait être notre première carte de visite, et sceller une unité européenne indispensable : Mozart, Picasso, Victor Hugo, Botticelli, Walter Gropius et tant d'autres sont nos meilleurs ambassadeurs, au-delà des frontières et du temps.

Le collectif d'intellectuels et d'artistes explique le manque d'intérêt des peuples européens à l'égard de ce patrimoine commun et multiséculaire. Il remonte au lendemain de la Seconde guerre mondiale, avec la création, partout en Europe, de ministres de la culture.

Bonne idée au départ, mais qui au fil du temps est devenu contre-productive, suscitant de plus en plus d'occasions pour chaque Etat membre, de se différencier, de se distinguer.

Chaque pays a privilégié les traits spécifiques de « sa » culture, au mépris du patrimoine culturel commun. Toute institution nouvelle veut montrer son utilité, mettant en exergue ce qui nous divise plutôt que ce qui nous rassemble. L'art « français », l'art « allemand », alors même que l'art est universel, et ignore les frontières. La culture est devenue elle-même corporatiste, parfois même nationaliste. C'est un comble !

Beaucoup travaillent aujourd'hui pour renverser la tendance et revenir à l'universalisme de l'art. Le médiéviste polonais Bronislaw Geremek (1932-2008) avait commencé à faire ce travail visant à communautariser la culture européenne.

Lors de son discours sur l'état de l'Union européenne, le 16 septembre 2020, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a ouvert une perspective inédite en ébauchant le projet d'un nouveau « Bauhaus européen ». L'enjeu est majeur et jouable si tout le monde s'y met : créer un nouvel espace public urbain, fruit d'une collaboration transdisciplinaire à la croisée de l'architecture, de la culture, des nouvelles technologies et de la citoyenneté.

En résumé, le plan de relance important et inédit doit relancer l'économie et aider les entreprises, mais il doit aussi s'inscrire dans un vrai mouvement social et culturel, permettant de rapprocher et rassembler dans la fraternité les citoyens européens. La culture est un excellent vecteur et « transmetteur », loin des investissements classiques, à coût de milliards d'investissements et de dettes aussi. On ne peut évidemment se passer de ces aides essentielles, mais il ne faut pas ignorer la culture. L'un est indissociable de l'autre. Sans compter en passant que les activités culturelles apportent aussi de la richesse dans nos Etats, en faisant travailler et vivre beaucoup de citoyens.

Le plan de relance européen devrait prévoir une grande place à la culture, surtout après ces temps de confinement et de fermetures de tant de lieux culturels ! Et pourquoi pas un « new deal culturel » ? La culture rapproche les gens, et si l'Union la développe, elle se rendra plus « populaire », moins « technocratique » ou moins distante vis à vis de nos concitoyens. La culture est un trait d'union consensuel, un enjeu sociétal.

Edouard Herriot a dit : « la culture, c'est ce qui reste quand on a tout oublié ». Donc c'est fondamental pour l'Homme.

Et on prête à Jean Monnet, un de nos pères fondateurs de l'Europe, cette célèbre phrase qui pourrait nous rendre perplexe ou au contraire nous réjouir : « *Et si c'était à refaire, je commencerais par la Culture* ».

Des politiques européennes par Alain Malégarie

L'UE adopte une taxe carbone aux frontières extérieures

La lutte contre le dérèglement climatique est une priorité du mandat de l'actuelle Commission européenne (2019-2024) ainsi que du Parlement européen pour la même période, qui s'était immédiatement déclaré très favorable au Pacte Vert (Green deal). Et il tient parole.

On avance lentement sans doute, mais sûrement.

Le 10 mars 2021, le Parlement s'est prononcé en faveur d'une taxe carbone aux frontières de l'Union. Cela veut dire que toute entreprise étrangère exportant vers l'UE devra payer des droits à polluer qui sont déjà imposés aux acteurs européens.

L'idée est en effet de taxer les importations en provenance de pays tiers (Royaume-Uni compris, désormais !) qui sont considérés comme moins regardants sur les normes climatiques.

C'est l'eurodéputé écologiste Yannick Jadot qui est le rapporteur du texte. Il donne l'exemple du secteur de la sidérurgie : *« une entreprise européenne qui paye, par exemple, 40 euros la tonne de carbone, verra ses concurrents étrangers venus sur le marché européen payer exactement la même somme de 40 euros la tonne, afin de ne pas être défavorisée »*.

Mais surprise au moment du vote au Parlement européen. Les écologistes, bien qu'étant à l'initiative du rapport, se sont pourtant abstenus lors du vote ! Car entretemps, la droite européenne a fait voter un amendement, en dernière minute, pour que les quotas gratuits de droits à polluer, distribués aux entreprises européennes les plus polluantes, ne soient pas supprimés.

L'eurodéputé luxembourgeois Christophe Hansen donne une explication de l'attitude de son groupe : *« aller de l'avant avec la suppression immédiate des allocations gratuites aurait porté un coup bas à notre industrie européenne en énergie »*.

Décidément, le débat – espérons le dialogue... - entre écologie et économie n'est pas prêt de finir, et il va falloir vraiment convaincre les deux parties qu'environnement et industrie ne doivent pas s'affronter, mais au contraire progresser ensemble vers une production « propre ». On sait déjà que, contrairement à de nombreuses déclarations tonitruantes, l'écologie n'est pas l'ennemie de l'économie, elle peut être même créatrice d'emplois. Mais nos modes de vie, de production, de consommation (circuits courts) vont progressivement muter.

Cela doit se faire en douceur, avec méthode et un calendrier rigoureux. L'écologie « punitive » serait totalement contreproductive. L'économie carbonée serait dévastatrice. Il faut trouver un équilibre intelligent entre les deux.

C'est ce que tente de programmer, avec ce texte, la Commission européenne pour les années à venir, en comptant sur la « bonne volonté » des Etats membres.

La Commission européenne a calculé que ce nouveau mécanisme de taxe pourrait générer entre 5 et 14 milliards € par an, qui viendraient abonder le budget européen, qui en a bien besoin !

Là encore, l'Union européenne aura plus de poids que les Etats pour imposer au reste du monde ses normes environnementales, qui sont assez drastiques et très ambitieuses.

L'avenir de la planète passe par une économie décarbonée. Tant mieux si l'UE est en pointe sur ce défi, pour la survie du monde et de ses habitants.

La chasse à la glu bientôt interdite en France ?

Pour la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), l'avis rendu mercredi 17 mars 2021, les choses sont claires : la « tradition » ne suffit pas à justifier la poursuite de cette méthode de chasse très controversée.

Si vous êtes « écologiste », ou favorable au bien-être animalier, vous crierez victoire, et merci à l'Europe de sanctionner la France.

Si vous êtes un grand chasseur, vous crierez contre l'ingérence de l'Europe, qui remet en cause des traditions multiséculaires.

Que dit cet avis de la Cour ? Il confirme que le fait de piéger à la glu tout oiseau ne devrait plus être autorisé en France. Cette méthode très controversée, même par des chasseurs, est suspendue depuis l'été 2020, en attente de la position de la CJUE. Cet avis arrive donc à pic, confirmant le sursis depuis l'été dernier, et s'orientant vers une interdiction définitive.

C'est au Conseil d'Etat que l'on doit la saisine de la CJUE. Le Conseil d'Etat, garant essentiel pour la légalité et la légitimité de nos lois, avait, en amont, examiné un recours de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), présidée par Allain Bougrain-Dubourg, qui milite depuis longtemps contre cette pratique jugée barbare. Cette association avait déposé un recours contres des arrêtés de septembre 2018 autorisant la chasse à la glu dans cinq départements français.

Et dans la foulée, le Conseil d'Etat, dans sa grande sagesse, et observant que la France se trouvait assez seule dans cette situation, avait décidé fin 2019 d'interroger la Cour de Justice de l'Union européenne sur la légalité de cette chasse. L'avis rendu par la Cour n'est pas une surprise. L'association LPO ainsi que l'ONG One Voice, présidée par Muriel Arnal, se sont bien sûr réjouies de cette « magnifique victoire » regrettant toutefois « un gâchis devant tout ce temps perdu et toutes ces souffrances ».

En effet, l'avis reproche à ce type de chasse de piéger par la colle toute espèce, même autres que celles ciblées, n'importe quel oiseau pouvant se poser sur une branche engluée, ce qui lui provoque des dommages « irrémédiables ».

Le système est redoutable : il s'agit de recouvrir de colle des baguettes, appelées gluaux, de les fixer sur des branches d'arbre ou au sommet de grandes perches. Les grives et les merles noirs qui se posent sur ces pièges, sont décollés, puis mis en cage : ils servent alors d'appelants pour attirer, en chantant, d'autres oiseaux tirés par les chasseurs. Avec des conséquences variables, allant, au mieux, de dommages énormes pour les plumages, au stress de l'oiseau piégé et à une mort certaine pour tous ceux qui ne peuvent plus se décoller.

En août 2020, c'est le président Emmanuel Macron lui-même qui avait fait suspendre cette chasse. L'avis de la CJUE devrait convaincre le gouvernement d'interdire définitivement cette chasse redoutable.

Le président de la Fédération nationale de la chasse (FLC), Willy Schroen, a reconnu de son côté « une défaite », précisant que « le dossier est très mal engagé juridiquement mais il n'est pas clos ». « Des portes sont encore ouvertes, la Cour laisse une marge d'interprétation au juge français ».

Les associations de défense de la nature et des animaux sont plus optimistes pour l'avenir. La chasse à la glu est suspendue depuis sept mois, la CJUE vient de lui donner un coup de grâce. Si son « avis » n'était pas suivi d'effet, il est plus que probable qu'elle enclencherait une procédure complète sur le plan juridique et juridictionnel, dont l'issue ne fait aucun doute : la condamnation de la France avec sanction, comme c'est régulièrement le cas sur d'autres sujets, et pour les 26 autres Etats membres.

Le temps viendra où tous les oiseaux pourront décoller librement de n'importe quelle branche. Il faut remercier le Conseil d'Etat d'avoir saisi l'échelon européen.

L'UE a un plan contre les dérives des GAFA

Depuis des années, l'UE s'emploie à traquer les infractions des « GAFA » (Google, Apple, Facebook et Amazon). Procédures longues, complexes, interminables, menées au nom du droit européen de la concurrence. Avec parfois des amendes « salées » de plusieurs milliards de dollars contre les géants du numérique.

Désormais l'Union veut changer de braquet pour aller plus vite et agir en amont, avant que les dérives soient constatées.

Pour Thierry Breton, Commissaire européen au Marché intérieur, qui porte ce dossier avec Margrethe Vestager, la vice-présidente en charge de la concurrence, « l'objectif est d'imposer à ces grandes plateformes des règles pour éviter qu'elles fassent peser des risques sur notre démocratie ». Le ton est donné !

La pandémie mondiale de coronavirus a accru la place du numérique dans la vie quotidienne des Européens. On ne reviendra pas en arrière : télétravail, visioconférences, achats sur internet, cours en ligne, tout cela restera et même s'amplifiera. La Covid-19 a transformé nos sociétés, une partie de nos modes de vie. Raison de plus pour « contrôler » les géants du numérique. Car ces nouveaux services, désormais indispensables,

engendrent aussi de fortes dérives : discours de haines à grande échelle ; manipulations de l'information et peut-être des élections ; mort du petit commerce ; tendances des géants à former des conglomérats afin de limiter la concurrence et imposer leurs prix et leurs services.

La Commission va donc proposer deux législations complémentaires pour combler les failles juridiques.

Premier volet : faire un règlement sur les services numériques qui responsabilisera les intermédiaires, mais davantage encore les plus grandes plateformes qui devront disposer des moyens pour modérer les contenus qu'elles accueillent et coopérer avec les autorités.

Ce règlement représente une mise à jour de la directive e.commerce, créé il y a vingt ans déjà, lorsque les plateformes géantes d'aujourd'hui étaient encore toutes jeunes, voire inexistantes.

Deuxième volet : ce règlement sur les Marchés numériques imposera des contraintes spécifiques aux seuls acteurs dits « systémiques », c'est-à-dire la dizaine d'entreprises dont la toute-puissance menace le libre jeu de la concurrence... Et parmi cette dizaine, on retrouve évidemment les 5 GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft.

Ils se verront imposer des règles portant sur la transparence de leurs algorithmes et l'utilisation des données privées. Ils devront notifier à la Commission européenne tout projet d'acquisition de firme en Europe. Car ces champions de la valorisation boursière sont accusés d'imposer leur loi aux concurrents.

Thierry Breton a assuré qu'ils « *devront changer significativement leur façon de procéder* », afin de rendre l'espace numérique à toutes les entreprises, mêmes petites

Avec ces règles, il est prévu aussi des sanctions. Elles devraient s'élever jusqu'à 10% du chiffre d'affaires pour de graves infractions à la concurrence. Puis dans des cas extrêmes, les sanctions pourront aller jusqu'à un démantèlement.

Pour tout contenu illégal en ligne, les amendes pourront atteindre 6% du chiffre d'affaires. En cas de manquement grave et répété « mettant en danger la sécurité des citoyens européens », il sera prononcé l'interdiction de poursuivre une activité en UE.

Ce projet doit encore être négocié pendant un an avec le Parlement européen et les Etats membres. Dans le même temps, des procédures contre Google et Facebook ont été lancées aussi aux Etats-Unis, accusant ces géants « d'avoir abusé de leur position dominante dans les moteurs de recherche et les réseaux sociaux ».

Il n'y a donc aucune fatalité face à ces géants. On peut – on doit – combattre leur puissance démesurée, et leur excès. L'UE veut un fonctionnement du marché numérique plus harmonieux, plus transparent, plus équitable, qui favorisera peut-être l'émergence d'acteurs européens, en retard ou inexistant dans cette nouvelle économie d'avenir.

Certes, comme jadis pour le pétrole ou le tabac, les mastodontes américains vont développer ce dans quoi ils excellent : le lobbying à outrance, à coup de milliards de dollars, afin d'atténuer le projet de réglementation de la Commission européenne. Ils ont tout fait pour déstabiliser, affaiblir Thierry Breton, son premier artisan.

Certains ténors de ces géants martèlent que *« le projet de la Commission européenne risque d'aboutir à des règles brutales et rigides ciblant la taille au lieu de sanctionner les conduites problématiques »*.

Cette effervescence montre que la peur est peut-être en train de changer de camp. Tant mieux.

L'économie numérique est en enjeu mondial énorme, pour les 30 prochaines années en termes d'emplois, de croissance, de compétitivité. Il y va de la place de l'UE dans le monde.

Mais cette réglementation est essentielle aussi (surtout) pour assurer et sauvegarder le bien-être des citoyens, leur liberté et leur information de qualité. Cela prendra du temps, demandera de la ténacité. Les Européens et les Américains ont tout intérêt à marcher ensemble, sinon ils tomberont à terme dans les « GAFA chinois ». Et là, ce sera peut-être pire encore.

Le plan de l'UE pour la transformation numérique.

La Commission européenne vient de dévoiler un plan ambitieux pour réussir la transformation numérique d'ici 2030. C'est une des six priorités de la Commission pour cette mandature, et sans doute la suivante.

Ce plan comporte plusieurs principes numériques et objectifs, dont le développement de la 5G sur l'ensemble des zones peuplées.

Plusieurs Etats membres ont déjà commencé à déployer la 5G dans plusieurs de leurs villes, mais l'ultra haut débit mobile est encore loin d'être disponible partout. Les villes européennes ne sont que partiellement couvertes par ce réseau.

Outre la 5G, la Commission projette aussi de développer des infrastructures numériques plus sûres, performantes et durables au sein de l'UE d'ici 2030. L'ensemble des ménages devraient pouvoir disposer d'une connectivité en gigabit.

L'UE a prévu de produire des semi-conducteurs durables de pointe et veut devenir un acteur de taille sur le secteur. Le but est de rendre les entreprises européennes moins dépendantes des fabricants de semi-conducteurs étrangers. L'Union veut aussi disposer de son premier ordinateur quantique.

Durant cette « décennie numérique », l'UE souhaite former les citoyens aux compétences numériques de base et développer les spécialistes des TIC (technologies de l'information et de la communication), avec plus de femmes.

3 entreprises sur 4 devraient utiliser des services informatiques dans le cloud, le big data et l'intelligence artificielle. Les services publics ne sont pas oubliés dans cette décennie numérique, ils seront eux aussi numérisés.

Cette transformation numérique de l'UE n'est pas un « effet de mode ». Elle est même un enjeu mondial.

La pandémie a révélé à quel point les technologies et les compétences numériques sont essentielles pour étudier, travailler et communiquer, ainsi que les points à améliorer. « Il nous faut maintenant réaliser cette décennie numérique de l'Union afin que tous les citoyens et toutes les entreprises en tirent profit », selon les vœux d'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission.

Le (gros) bémol est que cette vision, ces recommandations de la Commission ne sont pas contraignantes pour les Etats membres. Ces derniers sont donc libres de prendre le train en marche... ou pas.

La « boussole numérique » ne fait que tracer une voie à suivre pour avancer avec des ambitions communes en matière de numérique. L'avenir dira si un membre significatif de pays s'en saisit. L'UE reste très ambitieuse.

Les Etats riches du monde entier installent, en termes de haut débit, la 5G « dans les tuyaux ». Mais l'UE se lance déjà à la conquête de la 6G !! Tout va très vite, et dans cette compétition mondiale, il vaut mieux être aux avant-postes...

Ce secteur est capital pour la souveraineté de l'Union à moyen terme. Il faudra accepter d'y mettre le prix. Y compris pour modérer aussi l'empreinte carbone conséquente du numérique : pollution des ordinateurs, besoins énergétiques des méga-ordinateurs. Tout progrès a des « effets secondaires », décidément !

D'ailleurs, des grandes villes comme la Ville de Lyon lancent un bilan carbone de leurs installations informatiques pour en mesurer l'impact environnemental et le réduire, dans un second temps.

Il ne faut rien oublier, rien négliger.

La planète doit se moderniser, mais tenir compte en même temps de l'environnement, car elle est trop fragile...

Le plan vaccinal de l'UE : comment ça marche ?

Il est vraiment injuste de dire, dans les médias, relayés par certains politiciens, que l'Europe « ne fait rien » ! C'est tout le contraire.

Depuis juin 2020, l'UE a mis en place une stratégie vaccinale inédite face à la pandémie de la Covid-19 : achats centralisés, autorisation de mise sur le marché (via l'Agence

européenne des médicaments), répartition des doses entre Etats membres (sinon cela aurait été la jungle, ou la loi du plus fort), coûts moindres pour les doses.

La Commission a signé des contrats avec six laboratoires pour 2,57 milliards de doses au total. Avec ces contrats d'achat anticipé, la Commission verse un acompte – environ 2,15 milliards € pour l'ensemble des doses - qui lui permet de préserver la quantité de vaccins nécessaires. Les Etats membres règlent ensuite la note restante une fois la production engagée.

Le stock total négocié est ensuite réparti entre les Etats membres au prorata de la population de chaque pays. La France est par exemple en droit de recevoir 15% du stock total. Néanmoins, si un vaccin provenant d'un laboratoire semble moins utile à un Etat membre pour mener sa campagne vaccinale, il est en droit de ne pas acheter le stock. Dès lors, les autres Etats membres pourront racheter ces vaccins restés disponibles.

Cette stratégie a aussi un volet mondial. Car il est improductif d'atteindre l'immunité collective dans l'Union européenne si la pandémie continue de sévir à ses portes !

C'est pourquoi l'UE donne un milliard € au mécanisme COVAX (et c'est elle qui donne le plus) pour préserver des doses à destination des pays les moins développés. Elle envisage aussi une autre initiative qui consisterait à allouer une part des stocks achetés pour ses Etats membres aux pays de son voisinage et aux Etats africains.

Avant la mise en relation d'un vaccin, l'Agence européenne des médicaments (EMA) rend un avis non contraignant. Il revient ensuite à la Commission européenne de prendre la décision d'autoriser ou non la circulation du produit sur le marché.

En l'occurrence, la Commission européenne a délivré des autorisations de mise sur le marché conditionnelles (AMMC), en tenant compte du peu de visibilité dont disposent les laboratoires et de l'absence de certitudes sur la durée de l'immunité du vaccin et sa capacité à empêcher la transmission du virus par les personnes immunisées.

A noter que s'il y a des effets secondaires, ce sont les laboratoires qui seront responsables juridiquement. L'EMA est responsable elle de la pharmacovigilance, étant chargée de la surveillance des effets secondaires de tous les médicaments, dont les vaccins. Après des études poussées, elle a jugé le vaccin Astra Zeneca « sûr et efficace ». Libre à chaque Etat de faire ce qu'il veut après.

Il demeure quand même une grande difficulté : ce sont les retards de production des laboratoires. Et ils sont injustement mis sur le dos de l'UE ! Certains laboratoires n'ont pas respecté leurs engagements de fournir les quantités de vaccins préservés par l'UE.

La Commission a instauré alors un « mécanisme de transparence » forçant les groupes pharmaceutiques à déclarer toute exportation de doses produites en UE vers un pays tiers. Bref, l'UE veut avoir la main sur les exportations vers les pays tiers. Pas d'interdiction, au nom de la solidarité, mais surveillance et conditions de réciprocité et proportionnalité. En clair,

les laboratoires ne pourront exporter leurs produits que vers des pays en grande difficulté épidémique et/ou exportant eux-mêmes vers l'Europe.

Mais face au retard pris par rapport à d'autres pays (Etats-Unis, Royaume-Uni), plusieurs Etats membres ont fait cavalier seul en négociant des contrats au niveau national pour obtenir des vaccins supplémentaires auprès de laboratoires privés et d'Etat (Chine, Russie, Israël), vaccins pas tous validés par l'agence des médicaments. ». Ces Etats en porteront l'entière responsabilité en cas de « pépin ».

Décidément, la solidarité pleine et entière n'est pas totalement évidente dans notre Europe ! Et le réflexe – humain du « chacun pour soi » - demeure ou revient, même temporairement, à chaque péripétie...

C'est cela, la nature humaine.

Le futur certificat sanitaire européen

Depuis le début de la pandémie en 2020, et malgré le fait que l'Union européenne n'ait aucune compétence sur les politiques sanitaires, une des nombreuses chasses gardées des Etats nations, la Commission a fait de nombreuses actions de coordination entre les Etats et beaucoup de recommandations.

Pourquoi un certificat est-il indispensable ? Pour rendre plus fluide la circulation entre les Etats, ou du moins harmoniser certaines restrictions à la libre circulation. Car les Etats continuent de faire ce qu'ils peuvent, mais de façon désordonnée, non solidaire. Les Etats membres demandent des types de justificatifs différents, concernant les certificats médicaux, les résultats de test etc. Certains Etats exemptent les personnes vaccinées ou ayant eu la covid-19 de certaines restrictions, d'autres non !...

Le problème est que l'absence de certificats sécurisés et standardisés cause des problèmes d'acceptation et de fraude. Bref, 27 Etats membres, donc plusieurs types de certificats, avec différents champs de données et systèmes de vérification et d'authentification. Et cela au détriment des citoyens européens.

La Commission européenne répète cela à des dirigeants européens depuis des mois, qui restent, pour l'instant, sourds... Elle voit même plus loin, proposant une interopérabilité avec les standards qui seront développés au niveau mondial. A pandémie mondiale, solutions mondiales ! C'est pourquoi les experts européens travaillent déjà avec l'OMS et l'OACI (organisation de l'aviation civile internationale) pour arriver à une convergence au niveau mondial. C'est le bon sens même, vu que le virus voyage partout.

C'est pour cela que la Commission propose quelques principes directeurs :

- faciliter la libre circulation au sein de l'UE
- la vaccination ne doit pas et ne peut pas être une précondition à la libre-circulation, ni d'ailleurs les certifications de test et de rétablissement

- garantir la non-discrimination des personnes est d'importance primordiale
- le droit fondamental à la protection des données doit être pleinement garanti.

La Commission propose aussi un règlement : sur la base légale de l'article 21 (2) du TFUE (Traité pour le fonctionnement de l'UE) relatif à la libre circulation des citoyens au sein de l'UE. Avec comme objectif, faciliter la libre circulation durant la pandémie en mettant en place un cadre commun : le **certificat vert numérique**. Et ce certificat doit se propager partout dans l'UE pour développer des certificats interopérables : de vaccination ; de test et de rétablissement. Tout autre mesure ou utilisation ne sont pas couvertes et doivent trouver leur base juridique au niveau national.

Ces certificats verts seront sur support papier et/ou numérique. Pour être accessible à tous. Ils doivent avoir un code QR pour leur vérification. Les informations figurant sur le certificat devront être rédigées dans le ou les langues de l'Etat-membre de délivrance ainsi qu'en anglais. Ils seront gratuits.

Les Etats-membres pourront continuer à délivrer des certificats sous d'autres formes à d'autres fins, en particulier à des fins médicales. Le règlement prévoit aussi la mise en place d'une infrastructure et de mécanismes pour la vérification et la reconnaissance mutuelle des certificats.

Concernant le certificat de **vaccination**, seules les informations essentielles seront indiquées : identité, vaccin reçu, nombres de doses et date. Tout citoyen européen ayant reçu un vaccin pour la covid-19 a droit au certificat. Tout Etat-membre devra accepter tout certificat démontrant une vaccination pour un vaccin approuvé au niveau européen par l'EMA (Agence européenne des médicaments).

Concernant les certificats de **test**, il faudra l'identité et une information sur le test. Ce certificat couvre les tests PCR et certains tests antigènes reconnus au niveau européen. Là encore, l'Etat-membre devra accepter les certificats émis par d'autres Etats membres.

Concernant les certificats de **rétablissement**, il faudra l'identité, la date du résultat du test positif et la date de validité. Là encore l'Etat-membre sera tenu d'accepter les certificats émis par un autre Etat-membre.

Certains Etats-membres fonctionnent déjà avec ces certificats. Ils vont se généraliser. A moyen terme, la Commission européenne pourra aussi reconnaître comme équivalent les certificats émis par des pays-tiers, s'ils respectent les standards internationaux. Hors UE, la réciprocité fonctionnera déjà avec l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse.

Evidemment l'UE n'oublie pas la protection des données : la RGPD s'applique à ces certificats, qui ne comporteront qu'un nombre limité d'informations nécessaires, et dont la validité et l'authenticité seront contrôlées. Ces informations ne peuvent pas être conservées par les pays visités. De même, il n'existera pas de base de données concernant des certificats médicaux à l'échelle de l'UE.

La suite de cette proposition de la Commission devrait aller assez vite : négociations avec le Parlement européen et les Etats membres, selon une procédure rapide, dans les deux ans : développement de l'infrastructure réalisé en parallèle avec les Etats membres, et qui sera formalisé une fois que le Règlement sera adopté. Le tout sera adapté d'ici juin afin que les certificats soient déployés avant l'été.

Sauf surprise au Parlement européen, ces certificats contrôlés, harmonisés et communs aux Etats membres, devraient être adoptés. Car chacun a bien conscience que cette pandémie pourrait durer, avec des mutations en chaîne de ce virus terrible. Selon plusieurs scientifiques, il nous faudra peut-être « vivre avec, ou avec d'autres virus ».

Ces certificats sont un précieux sésame pour continuer à se déplacer au sein de l'UE de façon presque normale, et en toute sécurité.

Egalité Femme-Homme : où en est-on dans l'UE ?

Le 8 mars est la journée internationale des droits des femmes. Dans les pays démocratiques, les choses progressent, lentement mais sûrement, l'Union européenne en fait une cause prioritaire depuis longtemps, et particulièrement depuis cette mandature (Commission européenne, Parlement européen), mais les efforts sont différents selon les Etats membres.

En termes d'égalité des genres, la place des femmes s'améliore, certes, mais reste plus précaire que celle des hommes. Au travail comme à la maison. En 2020, les Etats-membres de l'Union ont obtenu une note moyenne de 67,9 sur 100 en termes d'indice d'égalité de genre, outil de mesure conçu par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Et la note n'a progressé que de 5,9 points en ... 15 ans !

La Commission européenne a présenté une stratégie en mars 2020. La pandémie ne doit pas freiner ces objectifs importants : mettre un terme aux violences sexistes, combattre les préjugés sexistes, garantir une égalité de participation et de chances sur le marché du travail, atteindre un équilibre entre hommes et femmes en matière de responsabilité, de prise de décision et dans le domaine politique.

Le Parlement européen a validé ce programme dans un rapport adopté en janvier 2021, tout en déplorant son caractère parfois trop vague, et ayant peu d'objectifs concrets à atteindre d'ici 2025.

Le taux d'emploi des femmes progresse : en 2019, 68,2% des femmes de 20 à 64 ans occupaient un emploi dans l'UE. Il n'était que de 62,1% en 2010. Mais il reste inférieur de plus de 10 points à celui des hommes : 79,6%. Avec de gros écarts entre les Etats-membres. C'est à Malte que les inégalités entre les sexes sont les plus fortes : 65,8% de femmes de 20 à 64 ans avaient un emploi en 2019, contre 86,5% pour les hommes. A l'inverse, l'écart le plus faible est en Lituanie, avec 77,4% de femmes au travail contre 79% pour les hommes. Mais même quand les femmes travaillent, elles sont plus nombreuses que les hommes à être à temps partiel, notamment pour s'occuper des enfants. C'est pourquoi l'UE développe le congé parental pour réduire ces écarts entre femmes et hommes. Une

directive européenne a été adoptée en 2019 sur « l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants ». Mais contrairement au souhait de la Commission européenne de créer une rémunération minimale du congé parental à hauteur d'un arrêt maladie, la majorité des Etats membres a refusé de voter un seuil minimal, se contentant d'un « niveau adéquat requis ». Et le congé parental reste encore largement l'apanage des femmes.

Sur le plan des salaires, malgré toutes les propositions de la Commission européenne et le souhait du Parlement européen, le scandale continue. En 2018, les hommes gagnaient en moyenne 15,3% de plus que les femmes, à travail et compétences égales, selon une enquête d'Eurostat. L'écart salarial le plus faible entre femmes et hommes revient au Luxembourg (1,4%), et le plus fort est celui de l'Estonie (21,8%) ! La France fait un mauvais score, se situant à un écart de 16,7%, soit au-dessus de la moyenne européenne de 15,3%. La Commission européenne a proposé aux Etats membres d'infliger des amendes aux entreprises, sans succès pour l'instant. Et pourtant le code du travail en France précise bien « l'égalité professionnelle entre hommes et femmes au travail », dans ses articles L3221-1 et autres. Il y a le droit... et la pratique.

Autre scandale, la pauvreté (moins de 60% du revenu médian) touche elle aussi davantage les femmes : 17,6% en 2019 contre 16% pour les hommes. En ce qui concerne les « travailleurs pauvres », n'ayant pas un niveau de vie correct, là les femmes sont un peu mieux avec 8,9% contre 9,5% pour les hommes. A noter qu'en France, la part des travailleurs pauvres est à égalité pour les deux sexes : 7,4%.

Pour les postes à responsabilités, le fossé entre hommes et femmes est sidérant. Dans les parlements nationaux de l'UE, 28,6% de femmes élues seulement en mars 2020. Contre 39,5% d'eurodéputées au Parlement européen qui lui, est, de 5 ans en 5 ans, en constante augmentation. La Commission donne l'exemple : Ursula von der Leyen est la première femme à diriger l'institution, qui a 13 commissaires femmes sur 27. Soit la quasi-parité (elles n'étaient que 9 sous la présidence de Jean-Claude Juncker). Madame von der Leyen a tenu parole. Bravo ! En termes de postes d'encadrement à la Commission, la part des femmes était de 41% en mars 2020, en progrès. Elles restent toutefois sous-représentées dans les postes liés à la prise de décision économique, domaine encore considéré comme « masculin ». La Commission européenne a avancé l'objectif d'atteindre la parité à tous ses niveaux hiérarchiques d'ici la fin de l'année 2024. C'est faisable. Dans nos ministères nationaux en France, les écarts sont bien plus élevés... Déjà à la tête des 27 Etats-membres (hors têtes couronnées mais qui ne gouvernent pas), il n'y a que 8 femmes !

Sur le plan des violences en tout genre, Les femmes sont bien plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles que les hommes. Selon une étude publiée en 2017, 45 à 55% des femmes ont été victimes de harcèlement sexuel depuis l'âge de 15 ans, soit un nombre très important, entre 83 et 102 millions d'Européennes. Le nombre de femmes succombant sous les coups de leur conjoint est très supérieur à celui des hommes victimes de leur conjointe. Pour la France, en 2019, 146 femmes sont mortes à la suite de violences subies de la part de leur partenaire ou ex-partenaire. Les femmes représentent 84% des morts au sein du couple ! En outre, la chape de plomb, l'omerta, le silence perdurent encore trop, malgré toutes les campagnes récentes. Mais cette situation tragique devrait

s'améliorer. On note encore un écart important entre le nombre des violences et celui des plaintes. Ecart également entre le nombre de violences déclarées à la police et celui des affaires traduites en justice. Des efforts sont faits aussi, en France et ailleurs, pour l'accueil et une écoute humaine dans les commissariats, à l'égard des victimes.

La pandémie mondiale de la covid-19 n'a pas arrangé la situation des femmes, en accroissant les agressions physiques, psychologiques et sexuelles durant de longs confinements, remettant en cause des améliorations obtenues antérieurement.

Les inégalités de genre sont ainsi reparties à la hausse. C'est tragique.

Quant aux personnels de santé (infirmières, aides-soignantes, docteurs), elles se sont retrouvées en première ligne, tout en restant très peu représentées dans le processus décisionnel relatif à la pandémie. Un chiffre glaçant : dans 87 pays dans le monde, dont 17 en UE, les *task forces* nationales consacrées à la covid-19 étaient à 85,2% dirigées par des hommes !

La pandémie covid-19 a aussi aggravé la précarité économique des femmes. 41% des femmes travaillent dans les secteurs les plus touchés par la pandémie. Par exemple, les emplois de caissier et de vendeur sont occupés par des femmes à 76%, 91% sont des infirmières, 91% des aides-soignantes, 73% des agents d'entretien, 97% des aides à domicile et des aide-ménagères. Or le taux de chômage a beaucoup augmenté dans certains secteurs.

D'autres combats ont émergé ces dernières années, voire ces derniers mois. Les choses vont vite, les prises de conscience progressent. On lutte désormais contre le harcèlement de rue, contre la précarité menstruelle ou au contraire en faveur de l'usage de l'écriture inclusive, etc.

Le combat continue et continuera (voire l'interdiction de l'IVG en Pologne !!). Plus rien ne l'arrêtera. Les mentalités changent. Les femmes auront moins peur de témoigner, de se défendre en justice. Elles ne culpabiliseront plus, ou moins, déjà. La peur, peu à peu, changera de camp. Le monde de la culture particulièrement touché par les violences, le harcèlement sexuel, les écarts de salaire, la précarité, l'absence de postes de responsabilités, a ouvert la première brèche, avec l'affaire Weinstein, événement décisif pour développer le mouvement #MeToo.

Mais ce combat, et ces améliorations seront longs et difficiles, car ce monde est encore très marqué par la dimension systémique du patriarcat sur la quasi-totalité du globe. Y compris, à des degrés certes divers, dans notre belle Union européenne...

Du côté de chez nos partenaires par Alain Réguillon

Espagne-Pays-Bas ; pour l'autonomie stratégique de l'Europe

A quelques semaines du lancement de la « conférence pour l'avenir de l'Europe », Néerlandais et Espagnols signent une contribution commune pour que l'Union européenne devienne un acteur mondial maître de son avenir. C'est une alliance inédite entre un pays dit « frugal » et un autre dit « cigale ».

Cette Europe, que les deux chefs de gouvernement présentent, est ouverte sur un monde solidaire, favorable au libre-échange et au multilatéralisme, mais pas naïve : *« L'UE doit être un acteur mondial, dotée de la capacité à décider et à agir pour elle-même afin de préserver ses intérêts ».*

Selon Mark Rutte et Pedro Sanchez, l'autonomie stratégique ne doit pas s'appliquer au seul domaine de la défense, mais s'étendre au marché intérieur, au numérique, à la transition énergétique et à la santé. Ils ajoutent que : *« l'autonomie stratégique ne saurait impliquer l'isolationnisme, ni le protectionnisme ».*

Les deux signataires se rapprochent donc de la position française qui demande de contrecarrer la domination des géants du numérique, d'identifier la surveillance des investissements chinois dans les secteurs sensibles, de plaider pour une taxe carbone aux frontières et de mettre en place une politique industrielle européenne.

Le Premier ministre néerlandais propose même de passer au vote à la majorité *« là où c'est possible et désirable »* afin de limiter *« les domaines à l'unanimité entrave la capacité d'action de l'Union ».*

Voilà une contribution pleine d'espoir quant à la capacité des dirigeants européens d'aller vers plus d'intégration en prenant les mesures utiles à garantir l'indépendance de l'Union sans en faire un bastion replié sur lui-même.

C'est un début prometteur à quelques semaines de lancer une conférence sur l'avenir de l'Europe ; cette contribution doit être saluée comme telle en se félicitant que les Pays-Bas, pays fondateur de l'UE, renouent avec le désir de plus d'Europe !

Malte : la lutte anti-corruption déficiente

Le Parlement européen et la Commission européenne se saisissent du dossier maltais de la justice, dénonçant l'installation d'un système mafieux jusqu'au sein du gouvernement. Une justice non indépendante ne peut travailler sereinement et rapidement à l'instauration d'un régime démocratique exempt de toute malversation, de toute malhonnêteté !

Il y a trois ans, la journaliste d'investigation Daphne Caruana Galizia était assassinée et, à ce jour, ses meurtriers courent toujours et sûrement pas très loin. De forts soupçons pèsent au sein même du gouvernement et bien que de nombreux responsables maltais aient été arrêtés, la lumière n'est toujours pas faite sur ce crime.

Au-delà du cas de Malte qui a fait l'objet d'un débat le 25 mars au Parlement européen, la Commissaire européenne Vera Jourova s'inquiète des attaques de plus en plus fréquentes contre les médias et les menaces contre les journalistes d'investigation.

Deux recommandations sont en cours de rédaction par la Commission européenne en direction des États pour « renforcer la sécurité des journalistes et lutter contre les poursuites juridiques abusives ».

Allemagne : à l'approche des législatives, des écologistes à l'offensive.

Le 26 septembre les élections au Bundestag marqueront un tournant en Allemagne, quel que soit le résultat, car nous serons dans « l'après Angela Merkel ».

Après avoir gagné récemment deux Länder -le Bade-Wurtemberg qu'ils dirigent depuis 2011 et la Rhénanie-Palatinat- et avoir des ministres au sein de coalitions dans seize länder, les Verts se présentent avec un potentiel de 16 à 21% des suffrages. Si cela se vérifie, ils seront incontournables pour constituer une nouvelle coalition gouvernementale. Nouvelle coalition car il n'y a plus de parti dominant et ni le SPD, ni la CDU-CSU ne peuvent prétendre à gagner ces élections.

Selon les résultats, trois scénarii se profilent :

1. une coalition dirigée par la CDU-CSU avec des ministres écologistes,
2. une coalition dirigée par le SPD ou les Verts avec le parti de gauche « Die Linke,
3. une coalition dite « feu tricolore » comprenant le SPD, les écologistes et les libéraux du FDP.

Présentant un programme ambitieux, le seul point non négociable pour rejoindre une coalition serait : « *un gouvernement qui ne viserait pas l'objectif fixé en 2015 par l'accord de Paris n'aurait pas besoin de nous* » affirme le co-président des Verts Robert Habeck.

Parmi les grandes lignes du programme figurent : le rattrapage du retard en matière d'accès au Haut débit dont l'investissement est estimé à 50 milliards d'euros ; de revenir sur le principe du « frein à la dette » qui veut que l'endettement fédéral ne dépasse pas 0.35 % du PIB en acceptant un assouplissement des règles tant au niveau national qu'européen ; l'instauration d'un impôt sur la fortune, la limitation de la vitesse sur l'autoroute à 130 km/h. Ils proposent aussi de porter à 60 € la tonne de CO2 et de réduire en 2030 les émissions de gaz à effet de serre à 70% contre 55% actuellement. Ils s'opposent enfin à une augmentation à 2% de la contribution allemande au budget de l'OTAN et à la mise en route du gazoduc Nord stream 2.

Nous suivrons avec attention la préparation de ces élections qui sont certes importantes pour l'Allemagne, mais aussi pour l'Europe et la future relation germano-française.

A droite rien ne va plus.

Après leur défaite en Bade-Wurtemberg et en Rhénanie-Palatinat, la CDU ne manque pas d'être critiquée par son allié la CSU dont le président, Markus Söder, qui jouit d'une réelle popularité lance perfide que dans une élection l'important est le chef de file !

Le président de la CDU, Armin Laschet, se défend de porter la responsabilité de cette situation étant élu que depuis le mois de février. Mais après la chute d'Annegret Kramp-Karrenbauer, deux ans après son élection, il est à craindre que le nouveau président n'ait à affronter une vague de protestations internes. Certains lui reprochent de n'être pas assez à Berlin, n'ayant pas démissionné de son mandat de ministre-président de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

A six mois des élections législatives sans Angela Merkel, le pari est loin d'être gagné pour la CDU/CSU de rester le premier parti d'Allemagne et pour la CDU de conduire la liste.

Royaume-Uni : un remaniement de l'armée.

Après la Suède, c'est au Royaume-Uni de revoir son dispositif militaire devant de nouveaux types de menaces. Le ministre de la défense, Ben Wallace justifie ainsi les décisions du gouvernement : « Nous ne pouvons plus tenir pour acquise la supériorité des forces occidentales. Nos ennemis ont infiniment plus d'options. Nous nous retrouvons constamment confrontés dans une « zone grise » - des actions agressives en dessous du seuil de conflit ouvert ».

Les grandes options du livre blanc sur la défense comportent deux volets. Le premier est une réduction du nombre de militaires qui passeront de 82 000 à 72 500 avec une meilleure organisation des régiments et la création d'une brigade d'opérations spéciales de 1 000 hommes, sur le modèle des « Bérets verts » américains.

Sur le plan matériel la « révolution » est plus importante encore. L'armement classique va être réduit et le matériel (chars, avions, navires- va être modernisé. Les robots et les drones seront renforcés, comme les satellites militaires et le programme du nouvel avion de combat Tempest qui bénéficiera d'une dotation de 2 milliards de livres.

Le budget de la défense sera augmenté de 16,5 milliards de livres sur quatre ans.

Rien n'est dit sur la communication, sur l'information, ou sur la maîtrise des réseaux sociaux. Ces sont pourtant des domaines essentiels à la lutte contre des menaces plus diffuses. La « guerre » s'évide ou se gagne aussi par la communication d'autant plus en un temps où le monde est de plus en plus ouvert, de plus en plus fragile, de plus en plus interdépendant.

France-Espagne : vingt-cinquième sommet franco-espagnol.

C'est à Montauban que la rencontre des deux chefs d'Etats s'est déroulée. Un geste inédit de la part d'un président français a été de se recueillir sur la tombe de Manuel Azana, président de la IIe République pendant la guerre civile espagnole, mort en exil. Pedro Sanchez, fut le premier chef de gouvernement espagnol à avoir accompli ce geste en 2019. A travers cet hommage, c'est aussi la mémoire des quelques 500 000 réfugiés de la guerre civile qui furent d'abord internés dans des camps pour « étrangers indésirables » !

Un accord important a été signé entre les deux pays à propos de la double nationalité. Jusqu'à présent, un Espagnol qui prenait la nationalité française perdait l'espagnole. Il en était de même pour un Français. Dans les faits, les autorités fermaient les yeux.

L'Espagne ne reconnaissait la double nationalité qu'avec les pays de langue hispanique et lusophone en Amérique latine, en Guinée équatoriale, aux Philippines, au Portugal et en Andorre.

Quelques 150 000 Français habitent en Espagne pour quelque 190 000 Espagnols en France. Dès que la réforme sera appliquée, ils pourront présenter leurs papiers d'origine sans risque. Emmanuel Macron dit de cet accord : « un avenir commun se dessine pour une génération de citoyens pleinement franco-espagnols » ; pour Pedro Sanchez l'accord : « corrige une anomalie de l'histoire ».

Les questions européennes furent aussi au menu des discussions, notamment sur l'immigration clandestine, la remise à plat des règles de Schengen et la préparation du sommet des 25 et 26 mars.

Le premier ministre espagnol a plaidé pour un passeport sanitaire car le tourisme qui représente 12% du PIB, trois fois plus aux Canaries, est indispensable à son pays.

Italie : Mario Draghi à l'épreuve de la pandémie

Après la chute du gouvernement de Giuseppe Conte, le président de la République italienne Sergio Mattarella fait appel à Mario Draghi pour constituer un nouveau gouvernement. C'est la troisième fois en trente ans qu'un technicien est nommé président du Conseil. Le premier fut en 1993 dans une tourmente financière où la lire perd 50% de sa valeur, le gouverneur de la banque d'Italie Carlo Azeglio Campi. Le second en 2011, pour faire front à la spéculation sur les marchés, c'est l'universitaire-économiste et ancien Commissaire européen, Mario Monti.

Avec la nomination de Mario Draghi, la donne est très différente, car le technicien est aussi un « fin politique » qui connaît parfaitement les rouages de l'administration car il a été le Gouverneur de la Banque d'Italie, comme Campi, directeur général du Trésor et qu'il a dirigé avec talent la Banque centrale européenne montrant à ce poste son sens de l'initiative et des responsabilités d'où la dimension politique n'était pas absente.

Après la constitution d'un gouvernement improbable balayant tout l'échiquier politique italien, il va devoir s'atteler à préparer le plan de relance italien qui bénéficiera de 209 milliards d'euros qui seront consacrés à des investissements dans le capital humain, dans les infrastructures essentielles, à la production et à la recherche.

Sa prise de fonction n'est cependant pas facilitée par la pandémie. 100 000 morts déjà et une recrudescence qui a conduit le chef du gouvernement à plusieurs mesures d'autorité, après avoir pris le temps de consulter très largement les exécutifs locaux. Le 12 mars, la zone orange ou rouge s'appliquait à tout le pays sans distinction de régions comme c'était le cas jusqu'à présent ; Seule la Sardaigne en zone blanche est épargnée de par son insularité. Cette mesure entraîne un confinement général.

Après avoir remercié le « commissaire extraordinaire » venu du privé, il confie la coordination à un général chargé de la logistique utile au déploiement de la campagne vaccinale. Le processus de décision est recentré au niveau de l'Etat et non plus des régions, mettant un terme à la cacophonie de ces derniers mois.

Les premières mesures prises par Mario Draghi commencent à se voir, mais cela ne le conduit pas à communiquer beaucoup. Fidèle à sa pratique de ne parler que lorsqu'il est utile de la faire, Mario Draghi n'est pas sur les réseaux sociaux et pour maîtriser la parole gouvernementale, il vient de limoger le porte-parole issu des milieux de la télé réalité pour confier ce poste à une communicante qui a passé trente ans à la Banque d'Italie.

Nous ne pouvons souhaiter que bonne chance au Président du Conseil et à l'Italie.

Enrico Letta de retour en Italie. Après six années passées en France, le président de l'institut Jacques Delors, ancien président du Conseil, rentre en Italie à la demande pressante du parti démocrate après la démission de son président. Enrico Letta qui dit : « *L'Italie est mon pays, la politique mon ADN* » devrait donc devenir le président de ce parti dont il ne veut pas qu'il devienne ce qu'est devenu le parti socialiste français : « Le parti est dans une crise grave. Les derniers sondages nous donnent 15 à 16% d'intentions de vote. Ce que nous devons éviter, c'est que le PD devienne comme le PS, dont l'aile droite est partie avec Macron et l'aile gauche avec Mélenchon ».

A la question de savoir pourquoi son retour il dit : « *Par amour de la politique et passion pour les valeurs démocratiques* ». Ajoutons que c'est un ami proche de Mario Draghi.

Au-delà de l'Europe

Le débat sur le retour des familles de l'Etat islamiste est relancé !

C'est la décision prise le 4 mars par le gouvernement belge qui relance la question de : « *faut-il ou pas rapatrier les ressortissants européens aujourd'hui détenus dans des camps sous contrôle des forces kurdes syriennes* ».

En Belgique, tous les enfants de moins de 12 ans seront rapatriés soit entre 30 et 37. La situation des femmes sera examinée au cas par cas ; elles seraient une vingtaine. Selon le premier ministre Alexander De Croo parlant des enfants : « *les laisser là, c'est faire en sorte qu'ils deviennent les terroristes de demain* ».

La Finlande a été le premier pays de l'Union à commencer ce rapatriement en 2019 avec six femmes et une vingtaine d'enfants ; il en reste encore une demi-douzaine et quelques douze enfants.

L'Allemagne s'est vue contrainte par une décision de justice d'accepter le retour de trois femmes est de 12 enfants âgés de 2 à 12 ans. Mais, comme la France, l'Espagne et le Danemark, l'Allemagne ne souhaite pas entendre parler de rapatriement. 35 enfants français ont cependant été accueillis car présentés comme orphelins.

Plus de 22 000 enfants d'au moins 60 nationalités croupissent dans des camps de misères, voire dans des prisons. La France totalise l'un des plus forts contingents : 120 femmes et 300 enfants recensés. Toutes ne souhaitent pas rentrer. Mais celles qui le demandent acceptent aussi d'être jugées en arrivant avec le risque d'être privées de liberté et d'être séparées de leurs enfants.

Le Parlement européen, sur proposition du groupe écologiste, vient d'adopter un amendement demandant aux Etats membres de l'Union : « *de rapatrier tous les enfants européens* » en prenant en compte « *l'intérêt supérieur de l'enfant* ».

Bien qu'il y ait concertation régulière entre les chancelleries à travers un « comité ad hoc » au niveau européen, rien n'avance. La diplomatie française entend ne pas se plier à quelque pression que ce soit, le sujet étant lié à la compétence des Etats.

Le 11 mars, journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme, le coordinateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, Laurent Nunez a rappelé la position française : « *Ces enfants sont avec leur mères, ils ne seront pas séparés de leurs parents (...). Il n'est pas prévu de les faire revenir en France. La doctrine de la France n'a pas changé* ». il faudra bien qu'un jour elle change, bien qu'à quelques mois des élections présidentielles en France, et législatives en Allemagne, la politique l'emporte sur l'humanité.

Je ne peux croire que la patrie des droits de l'Homme oublie les droits des enfants !

Avis aux lectrices et lecteurs

Notre lettre a besoin d'abonnés pour continuer à être publiée et imprimée.

Cette publication est entièrement écrite et réalisée de manière bénévole.

Nous sommes preneurs de nouvelles rédactrices et de nouveaux rédacteurs qui accepteraient de traiter l'actualité européenne dans un esprit critique, mais de manière positive, la revue étant pro-européenne, sans naïveté.

La meilleure façon de faire évoluer l'Union européenne, c'est éduquer, former et informer les citoyens aux réalités et enjeux de l'Union.

Le devoir d'informer

Telle est la devise de

La lettre d'actualité européenne

L'abonnement à l'actualité européenne est de 20 €

Bulletin d'abonnement et/ou de commande

(A retourner à Alain REGUILLON – 23, passage des Alouettes – 69008 LYON)

Nom et prénom.....

Adresse courriel.....@.....

Adresse postale de livraison.....

.....
.....
.....
.....

Je commande :

1) *Les livrets de l'actualité condensée de manière thématique entre 2008 et 2019*

- Tome 1 - Dettes souveraines des Etats membres de l'Union européenne :
la Grèce au milieu du chaos 8 € au lieu de 10 €
- Tome 2 – Migrations : le dossier qui empoisonne l'Union européenne 8 € au lieu de 10 €
- Tome 3 – Marché intérieur et mondialisation 13 € au lieu de 15 €
- Tome 4 – Union européenne : l'insuffisante intégration ! 3 € au lieu de 5 €
- Défense européenne : Mythe ou Réalité (publié en avril 2021) 7 €

Les 4 tomes 30 € au lieu de 35 €

2) Les 6 lettres d'actualité 2020 en format A5 15 € au lieu de 20 €

3) Les revues de Presse fédéraliste

- *Je m'abonne à l'actualité européenne (6 N° par an)* 20 €
- *Je m'abonne à Fédéchoses pour le fédéraliste (4 N° par an)* 30 €

Je m'abonne au 2 revues pour 40 €

Nombre de produits commandés..... Pour un total de
(Cercler les produits commandés)

Frais de port offerts - Chèque à l'ordre de Presse fédéraliste

Date et signature

L'actualité européenne de 2008 à 2019

4 tomes pour mieux comprendre les enjeux de la décennie



Tome 1

Dettes souveraines des Etats membres de l'Union européenne :
la Grèce au milieu du chaos

Tome 2

Migrations : le dossier qui empoisonne l'Union européenne

Tome 3

Marché intérieur et mondialisation

Tome 4

Union européenne : l'insuffisante intégration !